

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

1 – Organisateur :

Le concours est organisé par le Centre Social et Culturel des Blagis (CSCB), ci-après dénommé « l'Organisateur ».

2 - Thème du concours :

Le thème du concours est :

« Le minimalisme : l'essentiel en image »

Les photographies devront illustrer une démarche de simplification visuelle mettant en valeur un sujet, une forme, une lumière, une texture ou une émotion.

Qu'est-ce que le minimalisme en photographie ?

Le minimalisme consiste à réduire la composition à ses éléments essentiels afin de produire une image forte, épurée et évocatrice.

Les participants pourront notamment s'inspirer de :

- formes géométriques ;
- jeux d'ombres et de lumière ;
- architecture épurée ;
- paysages minimalistes ;
- détails du quotidien ;
- couleurs dominantes ;
- espaces vides ;
- sujets isolés ;
- motifs répétitifs ;
- compositions graphiques.

Cette liste est indicative et non exhaustive. L'interprétation du thème est libre dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche minimaliste.

3 - Conditions de participation :

Le concours est ouvert à toute personne, adhérente ou non adhérente au CSCB.

La participation est gratuite.

Les participants mineurs peuvent participer au concours sous réserve de fournir une autorisation parentale signée par leur représentant légal au moment du dépôt de candidature ou, au plus tard, lors de l'annonce de la sélection.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

4 - Calendrier et déroulement :

Étape	Date
Ouverture des candidatures	Lundi 5 octobre 2026
Clôture des candidatures	Vendredi 5 février 2027
Annonce des photos sélectionnées	Lundi 15 février 2027
Exposition	Du lundi 15 mars au samedi 3 avril 2027
Vote du public	Du lundi 15 mars 2027 au mardi 30 mars 2027
Vernissage et remise des prix	Mercredi 31 mars 2027

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ce calendrier en cas de nécessité.

5 - Modalités de participation :

Chaque participant peut proposer jusqu'à trois photographies.

Une seule photographie par participant, pourra être sélectionnée pour l'exposition.

6 - Format des fichiers :

Caractéristiques techniques demandées :

- format JPEG (.jpg)
- taille minimale recommandée : 3000 pixels sur le plus grand côté
- couleur ou noir et blanc
- orientation libre (portrait ou paysage).

Les photographies doivent être de qualité suffisante pour permettre un tirage destiné à une exposition.

7 – Authenticité des images et IA :

Les photographies doivent être réalisées par le participant. Les images générées totalement ou partiellement par intelligence artificielle, ainsi que les photomontages reposant sur des éléments générés par IA, sont exclus du concours.

L'Organisateur se réserve le droit de demander le fichier original en cas de doute.

8 - Droits d'auteur et responsabilités :

Chaque participant certifie :

- être l'auteur exclusif des photographies présentées ;
- détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion ;
- avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiables figurant sur les images ;
- que les photographies ne portent atteinte ni aux droits des tiers ni à la législation en vigueur.

Les participants demeurent pleinement propriétaires de leurs droits d'auteur.

La responsabilité du CSCB ne saurait être engagée en cas de contestation relative aux droits attachés aux photographies présentées.

9 - Sélection des photographies pour l'exposition :

Les œuvres seront présentées au jury de manière anonyme afin de garantir l'équité de la sélection.

Les critères d'appréciation porteront notamment sur :

- le respect du thème
- l'originalité de la démarche
- la qualité technique
- l'intérêt artistique

Toute photographie hors sujet ou ne respectant pas le présent règlement pourra être écartée.

10 - Jury de sélection :

Le jury de sélection est composé de représentants du CSCB.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée concernant les résultats de la présélection.

11 - Vote du public et prix :

Les visiteurs seront invités à voter pour leur photographie préférée du lundi 15 mars 2027 au mardi 30 mars 2027.

Le vote pourra être réalisé soit :

- par bulletin papier
- par formulaire numérique

Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois, quel que soit le mode de participation choisi.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout vote présentant des indices de fraude ou de tentative de manipulation des résultats.

Les résultats du vote feront foi après vérification des bulletins et formulaires recueillis.

En cas d'égalité, le jury départagera les candidats concernés.

Les trois photographies ayant reçu le plus grand nombre de votes seront récompensées par des lots sous forme de bons d'achats.

Les résultats seront annoncés lors du vernissage de l'exposition.

Les lots ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni remplacés par leur contre-valeur en espèces.

Les trois lauréats recevront également, le titre honorifique de : « Photographes officiels du CSCB ».

À ce titre, ils pourront être sollicités pour couvrir certaines manifestations organisées par le CSCB entre septembre 2027 et juin 2028.

Cette participation repose exclusivement sur le volontariat et ne constitue ni une obligation, ni un contrat de travail et n'ouvre droit à aucune rémunération ni avantage particulier.

12 - Utilisation des photographies :

En participant au concours, les auteurs autorisent gratuitement le CSCB à reproduire et diffuser leurs photographies dans le cadre :

- de la communication institutionnelle du CSCB
- des supports imprimés ou numériques liés aux activités du CSCB

Cette autorisation est accordée à titre non exclusif.

Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné lors de toute utilisation de son œuvre.

13 - Exclusion des œuvres :

Seront exclues du concours les photographies :

- contraires à la loi ou à l'ordre public ;
- présentant un caractère diffamatoire, injurieux, discriminatoire ou violent ;
- portant atteinte aux droits des tiers ;
- portant atteinte à la vie privée ;
- ne respectant pas le thème du concours ;
- réalisées totalement ou partiellement à l'aide d'une intelligence artificielle ;
- ne satisfaisant pas aux dispositions du présent règlement.

14 - Modification ou annulation du concours :

Le CSCB se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée par les participants à ce titre.

15 - Données personnelles :

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont nécessaires à son organisation et à sa gestion.

Les données personnelles sont utilisées exclusivement par le CSCB et ne sont ni vendues ni transmises à des tiers.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours puis supprimées conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de ses données.

Toute demande peut-être adressé au CSCB à l'adresse suivante : accueil@cscbsceaux.com

16 - Acceptation du règlement :

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute situation non prévue par celui-ci sera examinée par l'Organisateur dans le respect des principes d'équité, de transparence et de bonne foi.

L'Organisateur s'engage à appliquer le présent règlement de manière impartiale à l'ensemble des participants.